

Modalités d'inscriptions aux sorties

**Les inscriptions sont prises à partir de 14h (avant la conférence)
les jours indiqués sur la page de présentation de chaque sortie.**

Le nombre de participants est limité à la capacité d'un autocar.

**RAPPEL : TOUTE INSCRIPTION A UNE SORTIE NE SERA ENREGISTRÉE
QU'ACCOMPAGNÉE DE SON PAIEMENT PAR CHÈQUE, sinon l'inscription sera
placée en liste d'attente.**

Les chèques ne sont débités qu'après la sortie.

Conditions d'annulation

**Nos tarifs sont calculés au plus juste, nous ne pourrons pas rembourser les
adhérents qui renonceraient tardivement sans pouvoir être remplacés.**

**En cas d'annulation à la sortie, les conditions de remboursement sont les
suivantes :**

**1/ Remboursement intégral s'il y a remplaçant sur liste d'attente et si
le désistement est signalé 10 jours avant la sortie.**

**2/ Désistement du 10ème jour au 8ème jour avant la sortie, sans
remplaçant : 50%**

**3/ Désistement à partir du 8ème jour avant la date de départ sans
remplaçant : seuls les frais non engagés seront remboursés (déduction
faite des acomptes versés par l'U.P.T.)**

4/ Non présent à l'heure du départ : aucun remboursement.

**Nous nous réservons le droit d'annuler la sortie si un nombre
minimum d'inscrits n'est pas atteint.**